

Observer l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire

CC du Sullias

Département du Loiret

**5 440 habitants dans la commune
englobant le quartier prioritaire**



Préambule

Comment renforcer la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville ?

Vaste défi auquel la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (SGAR) et le réseau des déléguées départementales (DDCS/PP) veulent contribuer avec les acteurs des contrats de ville.

Aussi Villes au Carré, centre de ressources régional politique de la ville, déjà mobilisé depuis plusieurs années sur le sujet, a été sollicité dans le cadre du CPER Centre-Val de Loire 2015-2020.

La mission comporte plusieurs étapes :

- Produire de la connaissance sur les notions-clés et les ressources utiles ;
- Produire des chiffres clés récents et locaux pour préciser les situations dans chaque quartier et par contrat de ville (niveau EPCI) ;
- Organiser une journée régionale et des journées dans chaque département pour présenter les outils et ouvrir des pistes d'actions.

En partenariat avec l'Observatoire des Inégalités, le COMPAS a été sollicité pour réaliser les tableaux de bord des 53 quartiers de la région. Ils font connaître les indicateurs les plus récents et de référence, à partir des informations disponibles, en comparant chaque quartier à son EPCI, au département et à la région : le contexte démographique, la structure des ménages, l'emploi et le niveau de formation, les modes de vie ; en pourcentage et en effectif.

Ce document est la synthèse commentée des tableaux de bord par département téléchargeable sur Cosoter : [ICI](#)

Il sera accompagné d'une infographie animée pour faciliter l'appropriation des informations quantitatives.

Ces supports serviront aux journées départementales alors que les contrats de ville arrivent à mi-parcours, occasion d'actualiser les diagnostics. Souhaitons qu'ils interpellent et motivent les acteurs publics et les opérateurs à agir pour plus d'égalité dans les quartiers prioritaires et dans toute l'intercommunalité.

Note méthodologique :

*L'objectif de ce portrait de quartiers prioritaires est d'observer la situation et l'évolution des inégalités femmes-hommes en se positionnant par rapport au reste de l'intercommunalité (hors quartiers prioritaires). A noter que la géographie utilisée pour l'intercommunalité est celle au 1er janvier 2016. Pour cela, un travail de correspondance et/ou d'agrégation d'Iris¹ a été réalisé afin d'observer le quartier prioritaire (QP) présent dans le contrat de ville, avec comme souci d'approcher au mieux la géographie officielle du QP. Pour autant, **dans le cas du contrat de ville de la CC du Sullias, le QP Le Hameau se trouve sur la commune de Sully-sur-Loire et cette commune, comptant 5 440 habitants au 1er janvier 2013, n'est pas divisée en Iris. L'approche du QP a donc été possible uniquement au travers de la commune elle-même.***

Ainsi, ce portrait présente une sélection d'indicateurs clés, déclinée par sexe, permettant de caractériser la commune sur laquelle se trouve le QP en termes de contexte démographique, immigration, parcours de vie et emploi-formation.

¹ Iris : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique.

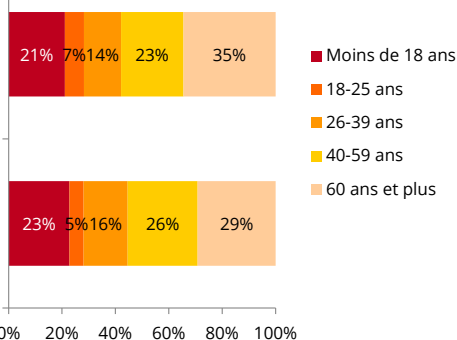
52% de la population de la commune englobant le quartier prioritaire de la CC du Sullias sont des femmes en 2013, soit 2 820 personnes

5 440 habitants résident dans la commune englobant le quartier prioritaire de la CC du Sullias. Parmi eux, 2 820 sont des femmes, soit 52% (1 point de moins que sur l'ensemble des QP de la région Centre-Val de Loire).

La répartition par âge des femmes

(Source : Insee, RP 2013)

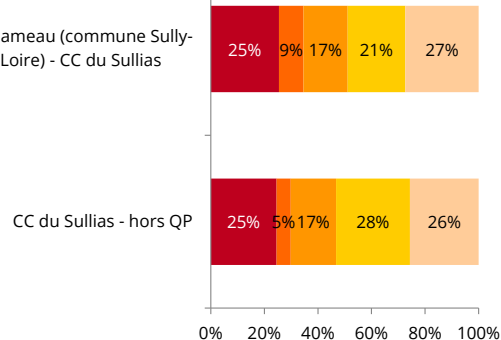
QP Le Hameau (commune Sully-sur-Loire) - CC du Sullias



La répartition par âge des hommes

(Source : Insee, RP 2013)

QP Le Hameau (commune Sully-sur-Loire) - CC du Sullias



Dans la commune englobant le quartier prioritaire, la population féminine a une structure par âge un peu plus âgée que celle du reste de l'intercommunalité, tandis que la population masculine est un peu plus jeune.

Sur 100 femmes vivant dans la commune englobant le QP de la CC du Sullias, 21 sont mineures, 7 ont entre 18 et 25 ans, 14 ont entre 26 et 39 ans, 23 ont entre 40 et 59 ans et 35 ont 60 ans ou plus.

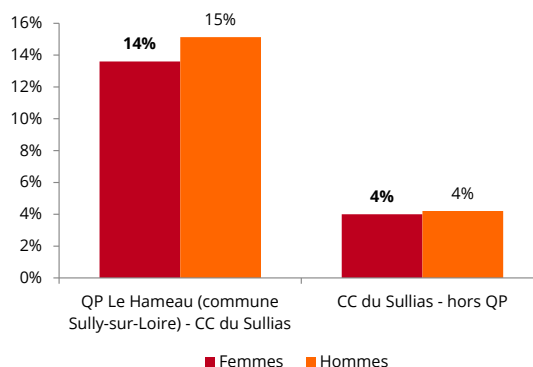
La population féminine immigrée est plus importante dans le quartier prioritaire

Dans la commune englobant le quartier prioritaire, la part d'immigrés parmi l'ensemble de la population est de 14% pour les femmes (soit 380 femmes) et de 15% pour les hommes (soit 400 hommes).

A l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires du Centre-Val de Loire, la part d'immigrés est nettement plus importante sur les territoires inscrits à la Politique de la ville (4% hors QP aussi bien pour les femmes que pour les hommes).

La population immigrée

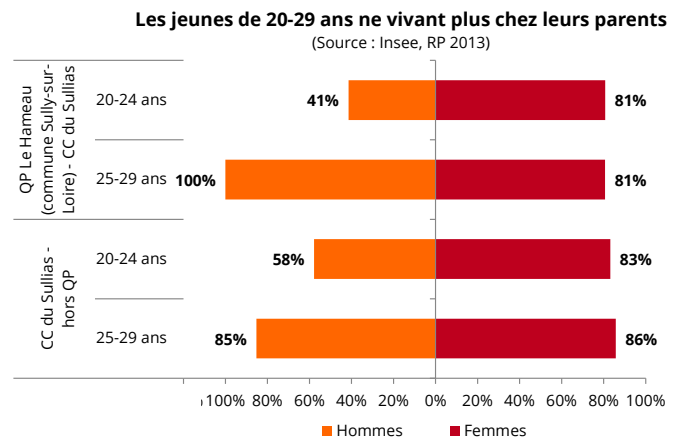
(Source : Insee, RP 2013)



Les femmes quittent plus tôt le foyer familial que les hommes

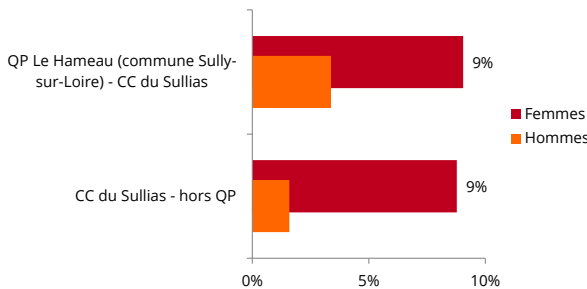
Dans la commune englobant le QP du contrat de ville, 81% des jeunes femmes de 20-24 ans ont quitté le foyer familial (soit 105 femmes) contre seulement 41% des jeunes hommes (soit 120 hommes). Pour les 25-29 ans la tendance s'inverse : la totalité des hommes ont quitté le foyer familial (soit 170 hommes) contre 81% des femmes (soit 60 femmes).

A l'inverse de la tendance régionale, sur le reste de l'intercommunalité, les jeunes femmes de 20-24 ans ayant quitté le foyer familial sont légèrement plus nombreuses que dans le QP (83%) et l'écart hommes-femmes est de 25 points. Chez les 25-29 ans, la part de femmes ayant quitté le foyer familial est plus élevée que celle du QP (86%) mais l'écart avec les hommes n'est que d'un point.



La monoparentalité féminine dans la commune englobant le quartier prioritaire est identique à celle du reste de l'intercommunalité

Les familles monoparentales de 20-59 ans
(Source : Insee, RP 2013)

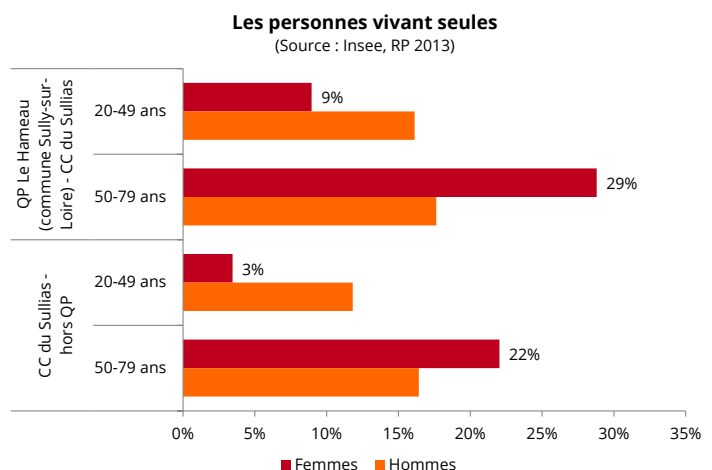


Parmi l'ensemble des femmes de 20-59 ans vivant dans la commune englobant le QP de la CC du Sullias, 9% sont monoparents (soit 110 femmes) contre 3% pour les hommes (soit 40 hommes). L'écart hommes-femmes est semblable à celui du reste de l'intercommunalité : 6 points contre 7 points (la part de femmes monoparents étant identique).

Un isolement résidentiel plus important chez les femmes dans la commune englobant le quartier prioritaire

Avant 50 ans, la part d'hommes seuls est plus importante, après 50 ans, cela s'inverse. Dans la commune englobant le QP du contrat de ville, la part de personnes de 20-49 ans vivant seules est de 16% pour les hommes (145 hommes) contre 9% pour les femmes (80 femmes) alors que pour les 50-79 ans elle est de 29% pour les femmes (270 femmes) contre 18% pour les hommes (145 hommes).

Sur le reste de l'intercommunalité, les parts de personnes seules sont moins élevées, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ajoutés à la proportion, généralement plus élevée dans les QP, de femmes en situation de monoparentalité, les ménages avec une seule adulte sont plus nombreux dans ces quartiers; facteur de risque important en termes de précarité.



Un taux d'activité et d'emploi féminin faible dans la commune englobant le quartier prioritaire

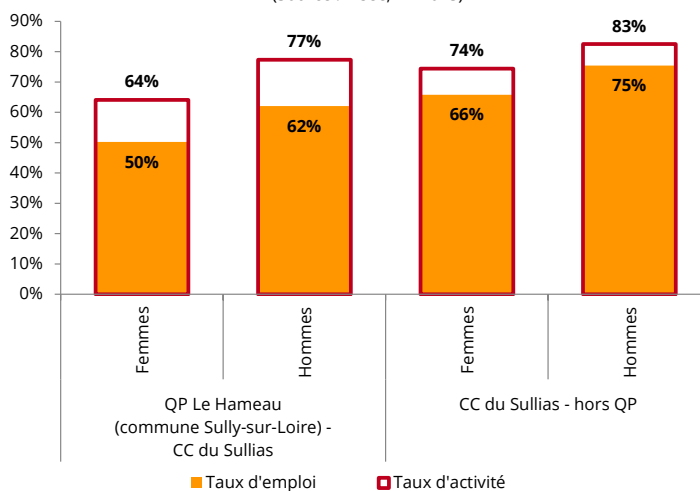
Au sein de la commune englobant le QP de la CC du Sullias, le taux d'activité des femmes de 15-64 ans est de 64% (soit 990 femmes actives) contre 77% pour les hommes (soit 1 170 hommes actifs). Les taux d'activité masculin et féminin sont plus faibles dans la commune englobant le QP ; l'écart du taux d'activité masculin avec le reste de l'intercommunalité est de 6 points contre 10 points pour le taux d'activité féminin.

Concernant le taux d'emploi, il est de 50% pour les femmes de 15-64 ans (770 femmes en emploi) contre 62% pour les hommes (940 hommes en emploi). A nouveau, les taux d'emploi masculin et féminin sont plus faibles dans la commune englobant le QP, mais l'écart des taux d'emploi avec le reste de l'intercommunalité est plus élevé : 13 points pour les hommes et 16 points pour les femmes.

Conjugués à la forte proportion dans les QP de femmes isolées, ces plus faibles taux d'emploi dans les QP augmentent les risques de précarité.

Les taux d'activité et les taux d'emploi des 15-64 ans

(Source : Insee, RP 2013)



Note méthodologique :

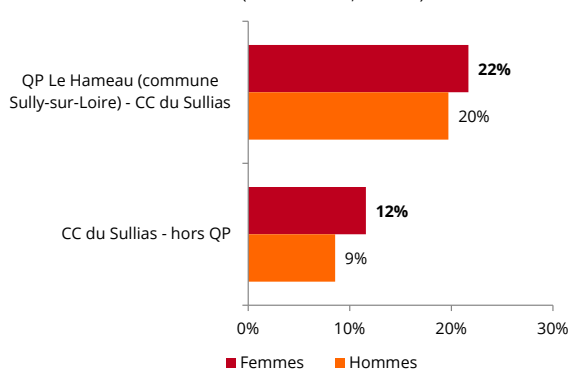
Le taux d'activité rapporte la population active (personnes en emploi ou au chômage) à l'ensemble de la population.

Le taux d'emploi rapporte la population en emploi à l'ensemble de la population.

Les femmes actives de la commune englobant le quartier prioritaire se déclarent plus au chômage que les hommes

L'indice de chômage estimé des 15-64 ans

(Source : Insee, RP 2013)



Dans la commune englobant le QP du contrat de ville, l'indice de chômage estimé des femmes est plus élevé que celui des hommes : 22% (soit 210 femmes) contre 20% (soit 230 hommes).

A l'image de la tendance régionale, que ce soit pour les hommes ou les femmes, l'indice de chômage estimé est nettement plus fort que sur le reste de l'intercommunalité (12% pour les femmes et 9% pour les hommes).

Note méthodologique :

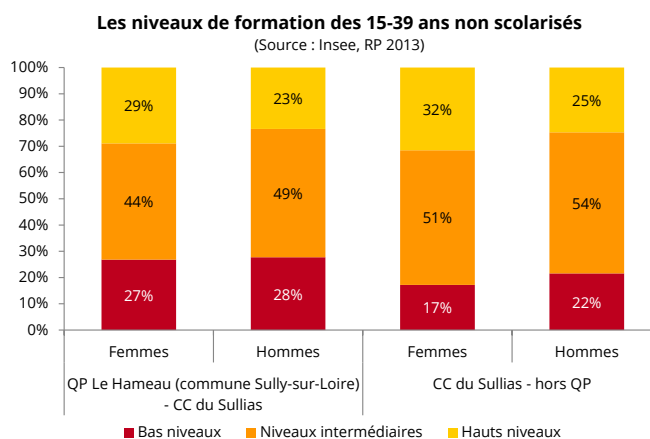
L'indice de chômage estimé rapporte la population se déclarant au chômage au recensement à la population active (personnes en emploi ou au chômage).

Les femmes de la commune englobant le quartier prioritaire plus diplômées que les hommes

Les jeunes femmes de moins de 40 ans sont nettement plus diplômées que les jeunes hommes, y compris dans les quartiers prioritaires. En effet, **dans la commune englobant le QP de la CC du Sullias, 29% des femmes de 15-39 ans non scolarisées ont un haut niveau de formation** (soit 150 femmes) **contre 23% des hommes** (soit 145 hommes).

Sur le reste de l'intercommunalité, l'écart femmes-hommes est de 7 points (32% de femmes avec Bac+2 ou plus contre 25% pour les hommes).

Pour autant, bien que plus diplômées dans les QP, les femmes sont moins fréquemment en emploi que les hommes.



Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15-39 ans ayant achevé leur scolarisation.

Les bas niveaux de formation regroupent les sans diplômes, les Certificat d'études primaires, le BEPC et le brevet national des collèges.

Les niveaux de formation intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le baccalauréat (général, technologique et professionnel).

Les hauts niveaux de formation regroupent les Bac+2 et plus et les diplômés d'études supérieures.



Villes au Carré est depuis 2007 un outil d'ingénierie mutualisé au service des élus, des professionnels des collectivités et de l'État, de leurs partenaires publics ou privés, des associations en région Centre-Val de Loire. Sa mission est de faciliter la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale, dans la réalité des territoires, de leurs atouts et de leurs contraintes.

Il accompagne plus particulièrement un réseau engagé dans les contrats de ville et un réseau de villes petites et moyennes.

Centre de ressources, d'expertises, de formation et réseau d'échanges, Villes au Carré soutient la montée en compétences et la prise de recul des acteurs de la politique de la ville et des territoires.

Contact : villesaucarre@villesaucarre.org - 02 47 61 11 85



Le Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale (Compas) est spécialisé dans l'observation sociale territoriale au service de l'aide à la décision. Il intervient auprès des collectivités pour une meilleure compréhension, par les professionnels des collectivités et leurs élus, des réalités sociales actuelles et à venir. Le Compas accompagne pour cela à l'élaboration de préconisations pour la mise en place de projets de territoires adaptés aux besoins des populations. A l'aide d'une méthodologie éprouvée (construction d'indicateurs permettant de mesurer l'usage du droit commun, mise à jour de diagnostics à mi-parcours du contrat de ville, mise en place de groupes d'analyse partagée,...), le Compas peut vous proposer un dispositif d'observation pérenne de la cohésion sociale et urbaine de vos quartiers.

Contact : contact@compas-tis.com - 02 51 80 69 80 - www.lecompas.fr